

1 - Autour du plan d'eau



Randonnée pédestre

Durée : 30 minutes ou 1 heure

Dénivelé : 20 m

Départ : établissement thermal

Balisage : aucun

Difficulté : facile



Itinéraire



Départ : Devant l'établissement thermal

Prenez à gauche l'avenue des termes, et au rond point, à gauche l'avenue du parc.

Entrez sur le parking des écoles en longeant le ruisseau « La Mère », traversez le pont, vous êtes devant les écoles, continuez sur votre gauche.

Puis deux variantes :

- vous désirez voir les planeurs : prenez la voie verte à droite, elle vous conduira à l'entrée du centre de vol à voile. Suivez-la, pour contournez les hangars de l'aérodrome. En arrivant à proximité de la route de Barby (D9), allez au fond à gauche où se trouve l'entrée de l'aérodrome (possibilité de baptême de l'air). A droite, les bâtiments sont ceux de la caserne du Roc Noir. La voie verte se prolonge pour aller jusqu'à Chambéry.

- vous désirez une balade plus courte : suivez tout droit jusqu'au pont de Bois à votre gauche. Traversez-le, vous arrivez au plan d'eau (Baignade surveillée). Longez-le par la droite ou la gauche, vous trouverez une aire de jeu pour les enfants, puis, vous arriverez sur l'avenue du Parc. A gauche retour au thermes.



Carte IGN 1:25000 n°3333 OT agrandie
© IGN-PARIS 2008 - Autorisation n° 50-6379
Reproduction interdite

Le vol à voile

C'est le nom officiel associé à la pratique du vol en planeur. Il permet de voler sans moteur, et sans autre énergie que celle des courants aériens ascendants.

L'aérodrome de Challes les eaux, se situe au pied des Bauges, sur un axe nord-sud, et est bien exposé pour le vol dynamique,

www.csvva.org

La voie verte

C'est un axe de circulation conviviale, ouvert à tous les moyens de locomotion non motorisés dans le cadre des loisirs et des déplacements locaux : piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite en fauteuil,

Sur les aires piétonnes, les cyclistes peuvent circuler, à condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons.

Un dépliant de l'ensemble des voies vertes de l'agglomération chambérienne et à retirer à l'Office du Tourisme